



Doc. 13410

30 janvier 2014

Les propositions de loi de la Turquie sur les crimes haineux doivent inclure l'orientation sexuelle et l'identité de genre

Déclaration écrite n° 565

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

La déclaration écrite n° 555 «La nécessité de mesures visant à lutter contre la violence et la discrimination homophobes et transphobes en Turquie» attirait l'attention sur le nombre élevé de meurtres haineux et de faits de discrimination à l'encontre des personnes LGBTI en Turquie.

Le meurtre de Roşin Çiçek, un jeune de 17 ans, et le procès de son père et de ses deux oncles accusés de l'avoir assassiné en raison de son homosexualité, est un rappel tragique de ces préoccupations.

Dans ce contexte, il est choquant que les propositions formulées en décembre par le Gouvernement turc pour faire ériger en infractions pénales certains actes motivés par les préjugés omettent l'orientation sexuelle ou l'identité de genre dans la liste des motifs de discrimination.

Nous insistons une nouvelle fois sur l'importance d'une vaste campagne gouvernementale de sensibilisation, de réforme législative (y compris, en particulier, l'inclusion de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre dans les mesures de lutte contre les crimes haineux et la discrimination), et de formation de la police et de la magistrature, si l'on veut faire cesser ces graves violations des droits de l'homme à l'encontre des LGBTI.

Nous appelons une fois de plus le Gouvernement turc à mettre en œuvre un tel programme, en se référant au cadre proposé par la recommandation du Comité des Ministres «sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre».

Signé (voir au verso)



Signé¹:

GUNNARSSON Jonas, Suède, SOC
ACKETOFT Tina, Suède, ADLE
AMEUR Mohammed, Maroc
ARIB Khadija, Pays-Bas, SOC
AXELSSON Lennart, Suède, SOC
BENTON Joe, Royaume-Uni, SOC
BERTUZZI Teresa, Italie, NI
BIEDROŃ Robert, Pologne, SOC
BİLGEHAN Gülsün, Turquie, SOC
BLANCO Delia, Espagne, SOC
BOUTIN-SWEET Marjolaine, Canada
CHRISTOFFERSEN Lise, Norvège, SOC
DAVIES Geraint, Royaume-Uni, SOC
FRESKO-ROLFO Béatrice, Monaco, PPE/DC
GIANNAKAKI Maria, Grèce, SOC
GUTIÉRREZ Antonio, Espagne, SOC
HÄGG Carina, Suède, SOC
HÄRSTEDT Kent, Suède, SOC
HENRY Olivier, Belgique, SOC
HETTO-GAASCH Françoise, Luxembourg, PPE/DC
JENSEN Mogens, Danemark, SOC
LESKAJ Valentina, Albanie, SOC
MAIJ Marit, Pays-Bas, SOC
MARJANOVIĆ Vesna, Serbie, SOC
MATTILA Pirkko, Finlande, NI
OHLSSON Carina, Suède, SOC
OSBORNE Sandra, Royaume-Uni, SOC
QUINTANILLA Carmen, Espagne, PPE/DC
SAAR Indrek, Estonie, SOC
SEARA Laura, Espagne, SOC
SPADONI Maria Edera, Italie, NI
SYDOW Björn, von, Suède, SOC
SZABÓ Vilmos, Hongrie, SOC
VALEN Snorre Serigstad, Norvège, GUE
VASILI Petrit, Albanie, SOC
VRIES Klaas, de, Pays-Bas, SOC
VUČKOVIĆ Nataša, Serbie, SOC
XHAÇKA Olta, Albanie, SOC

Total = 36

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste
NI: non inscrit dans un groupe